



VersaillesGrandParc  
communauté de communes

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 2 octobre 2007

**PRESIDENT** : Monsieur Etienne PINTE

**Sont présents :**

M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Daniel MERTIAN de MÜLLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Michèle BROSSARD, M. Alain RUBY, M. Serge CHARPENTIER, M. Gérard REILLON, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET), Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Jacques DEMBREVILLE, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain Michel LAMBERT, M. Gérard DALLIOUX, Mme Marie-Thérèse VERENNEMAN (représentante de M. Edmond GRONDIN), M. Thierry LÉGIRET (pouvoir de M. Gilles PANCHER), M. Claude BANCILHON, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean Michel ISSAKIDIS, Mme Anne de la BURGAGE (représentante de M. Pierre LESTRADE).

**Absents excusés:**

M. Gilles PANCHER, pouvoir à M. Thierry LEGIRET,  
M. Georges DUTRUC-ROSSET, pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER,  
M. Jean-Claude BOSONNET,  
M. Edmond GRONDIN, représenté par Mme Marie-Thérèse VERENNEMAN,  
M. Pierre LESTRADE, représenté par Mme de la BURGAGE.

Secrétaire de séance : M. Patrick CONFETTI

Date de convocation : 26 septembre 2007

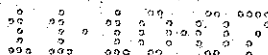
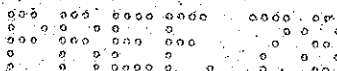
Date d'affichage de la convocation : 26 septembre 2007

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 30

N° de l'ordre du jour :

**2007.10.06 – Avenant n° 4 au marché de communication spécialisée en environnement – Lot 1 : conception d'outils de communication.**



□ M. LASSERRE, rapporteur donne lecture de la délibération.

La communauté de communes Versailles Grand Parc a signé le 14 novembre 2005 un marché de communication spécialisée en environnement. Le lot n°1 relatif à la conception a été attribué à la société STRATEGICOM.

Les prestations relatives à ce marché ne donnant pas entière satisfaction, il a été convenu d'un commun accord entre les parties de résilier ce marché de manière anticipée.

Il est précisé que cette fin anticipée sera sans incidence financière pour chacune des parties.

Les prestations commandées et qui ont fait l'objet d'une réalisation complète par le titulaire seront réglés conformément aux prix du marché.

Par ailleurs, le nouveau marché global de communication, en cours d'attribution, permettra de concevoir les outils de communication qui n'ont pu être réalisés par l'actuel prestataire.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

- 1) *Approuve les termes des avenants n°4 au lot n°1 du marché de communication spécialisé en environnement,*
- 2) *Autorise M. le Président ou son représentant à signer les avenants à intervenir et tout document s'y rapportant.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 30

Suffrages exprimés : 32 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
par délégation,



**Pascal Guéant**  
**Directeur général des services**

000 000 000 0000 0000 000  
000 000 000 000 000 000  
000 000 000 000 000 000  
000 000 000 000 000 000

000 000 000 000 000 000  
000 000 000 000 000 000  
000 000 000 000 000 000  
000 000 000 000 000 000